

# Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables

DIRECTION DÉLÉGUÉE  
AUX ACHATS ET À L'INNOVATION





# Introduction

**☞ Identifier, effectuer ou faire effectuer toutes les recherches présentant un intérêt pour la science ainsi que pour le progrès technologique, social et culturel du pays ☞**

Mission confiée par l'État au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), décret du 24 novembre 1982

Depuis bientôt 20 ans, le CNRS s'est impliqué dans les achats durables au travers de la charte des achats durables pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Fort de plus de 80 ans de recherches fondamentales et appliquées, de l'exploration du vivant, de l'espace et de la matière et à celle des sociétés humaines, le CNRS mobilise l'ensemble des sciences pour appréhender les défis du monde contemporain dans toute leur complexité, en lien avec les organisations de terrain. L'interdisciplinarité scientifique du CNRS repose à la fois sur des spécialistes dans des domaines très pointus, ainsi que sur des agents en support, capables de conduire et de mettre en œuvre la politique administrative en vue de soutenir la recherche et l'innovation.

Pleinement conscient des enjeux - actuels et futurs - et désireux de poursuivre son objectif de mieux intégrer la « durabilité » dans les pratiques de la recherche, le CNRS s'est doté, dès 2020, d'un comité « développement durable ». Présidé par le directeur général délégué à la science, ce comité regroupe aussi bien des représentants scientifiques que des directions fonctionnelles. Dans une optique de meilleure prise en compte de l'impact de la recherche sur les grands piliers du

développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement, le CNRS a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BGES) sur l'année 2019 et en a tiré les conséquences à travers un plan de transition bas carbone articulé autour de quatre leviers d'action : achats, numérique, mobilité et énergie.

Les achats du CNRS représentent environ 20 % du budget global annuel et environ 73 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du CNRS. De ce fait, ils constituent le premier levier du plan d'action « Transition bas carbone » du CNRS. De façon plus générale, la commande publique, qui compte pour 16 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union Européenne, doit devenir un vecteur de promotion du développement durable.

La direction déléguée aux achats et à l'innovation (DDAI) conduit depuis 16 ans une politique en faveur de pratiques d'achats durables dans le respect du droit de la commande publique. Adoptée en mai 2023, l'instruction relative à la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics passés par le CNRS s'inscrit dans une démarche volontariste et anticipe l'obligation légale de prise en compte de considérations environnementales dans les marchés publics<sup>1</sup>. Adoptée au quatrième trimestre 2024, l'instruction relative aux mesures en faveur de l'insertion sociale et de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les marchés publics passés par le CNRS vise, quant à elle, à promouvoir les dispositifs d'inclusion par le travail en incitant les acheteurs publics à adopter une politique d'achats plus inclusifs.

L'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) doit conduire les achats du CNRS dans une trajectoire bas-carbone à travers la poursuite d'objectifs toujours plus ambitieux sur les volets sociaux et environnementaux mais également la poursuite d'objectifs visant à l'exemplarité des comportements

des acteurs de la chaîne de l'achat<sup>2</sup> et des opérateurs économiques. Ce travail, piloté par la DDAI se fixe comme ligne directrice notamment les recommandations du Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025), les recommandations de l'Agence Française Anticorruption et de la commission européenne<sup>3</sup>. Il est le fruit de travaux et de réflexions menées par un groupe de travail composé d'acheteurs représentant différentes délégations régionales du CNRS afin de confronter la théorie à la pratique et de tenir compte des réalités administratives et économiques qui peuvent varier d'un territoire à un autre. Il s'inscrit dans le Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) du CNRS dont il constitue l'axe achat travaillé en lien avec le pôle transition environnementale de la Mission Transverse d'Appui au Pilotage (MTAP).

Ce travail vise à homogénéiser des pratiques et à envisager un socle commun, notamment pour les unités qui ont souvent plusieurs tutelles, et sont donc soumises à des politiques d'achats différentes. Ce schéma permet d'intégrer dans un seul et même document notre politique d'achat responsable : économique, environnementale, sociale et en faveur de l'intégrité.

<sup>1</sup> A compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, trois ans avant l'entrée en vigueur de l'article 35 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les acheteurs du CNRS sont tenus d'intégrer au moins une considération environnementale dans 100 % de leurs marchés passés selon une procédure formalisée.

<sup>2</sup> La notion d' « acteurs de la chaîne de l'achat » doit s'entendre au sens large. Elle vise l'ensemble des parties prenantes à l'acte d'achat : sont notamment visés les prescripteurs, les gestionnaires en unité, les acheteurs, les personnes responsables des marchés.

<sup>3</sup> Commission européenne, Communication sur les outils de lutte contre la collusion dans les marchés publics et orientations sur la manière d'appliquer le motif d'exclusion y relatif (2021/C 91/01).

# Méthodologie d'élaboration et suivi

Pour mener à bien sa politique d'achat responsable, le CNRS a adopté ces dernières années de nombreuses instructions et circulaires visant à imposer, pour de nombreux achats, l'intégration de considérations de développement durable.

Pour le CNRS, ce premier SPASER constitue donc l'opportunité de compiler les politiques d'achats responsables qui ont été encouragées et menées depuis plusieurs années afin de les intégrer au sein d'un schéma de promotion structurant, aligné avec les objectifs globaux de l'établissement en matière de développement durable. Plus qu'une feuille de route visant à uniformiser sa politique en matière d'achats durables, le SPASER doit également mener le CNRS à se doter d'outils lui permettant de tracer l'atteinte des objectifs de plus en plus ambitieux qui lui sont fixés par la direction des achats de l'Etat dans ce domaine.

## L'état des lieux

S'appuyer sur l'intelligence collective pour faire émerger les meilleures idées, telle a été la démarche à l'origine de l'élaboration du SPASER du CNRS. A cet effet, la DDAI a dressé un état des lieux exhaustif des politiques, pratiques et initiatives déjà existantes. Cet état des lieux a été réalisé en collaboration avec les 17 pôles achats des délégations régionales et le pôle achats du service mutualisé du CNRS en Ile-de-France. En parallèle, la DDAI participe à des réflexions sur les thématiques de développement durable au sein de différents groupes de travaux transverses réunissant des acheteurs d'autres établissements publics gérant des unités de recherche. Ces travaux sont également essentiels dans la prise en compte des pratiques de certaines unités qui sont rattachées à plusieurs tutelles. Dans l'élaboration de son SPASER, le CNRS a ainsi veillé à tenir compte des attentes d'autres établissements, afin de faire apparaître les synergies et faciliter son appropriation par l'ensemble des agents, qu'ils soient ou non rattachés à une co-tutelle.

## La constitution de groupes de travail

De novembre 2023 à décembre 2024, un groupe de travail constitué d'une dizaine d'acheteurs a défini un référentiel de critères et de clauses adaptés à la nature et aux segments d'achats du CNRS. Des services prescripteurs ont également été associés à cette démarche.

De novembre 2023 à juin 2024, la DDAI a analysé les résultats d'une grande enquête diffusée auprès de la soixantaine d'acheteurs du CNRS.

Le groupe de rédaction du SPASER, constitué d'une chargée d'études et de conseils en commande publique, d'un chargé de la performance et du système d'information achat et d'un conseiller expert en ingénierie d'achat s'est fixé pour objectif de placer le SPASER au cœur de la politique d'achat responsable du CNRS. Il s'est réuni une fois par semaine durant 6 mois afin d'identifier les objectifs et les leviers les plus efficaces et les plus pertinents. Il a retenu des actions claires et mesurables, notamment à travers des mécanismes de suivi et d'évaluation permettant d'identifier les progrès réalisés et d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

## La gouvernance du SPASER

Le déploiement optimal du SPASER nécessite de renforcer l'information et la sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'achat et de former les acheteurs qui à leur tour devront sensibiliser les services prescripteurs mais également les opérateurs économiques.

Une fois le SPASER entré en vigueur, un comité de suivi des indicateurs de performance se réunira une fois par trimestre. Composé d'une dizaine de personnes, il sera en charge, pour le trimestre achevé, de consolider les données et d'analyser les actions menées et les résultats obtenus au regard des objectifs fixés. Ces réunions doivent permettre aux membres du comité de partager leurs expériences, les difficultés ou les succès rencontrés dans la mise en œuvre des différentes actions, et d'identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du SPASER dans le cadre de ses actualisations périodiques.

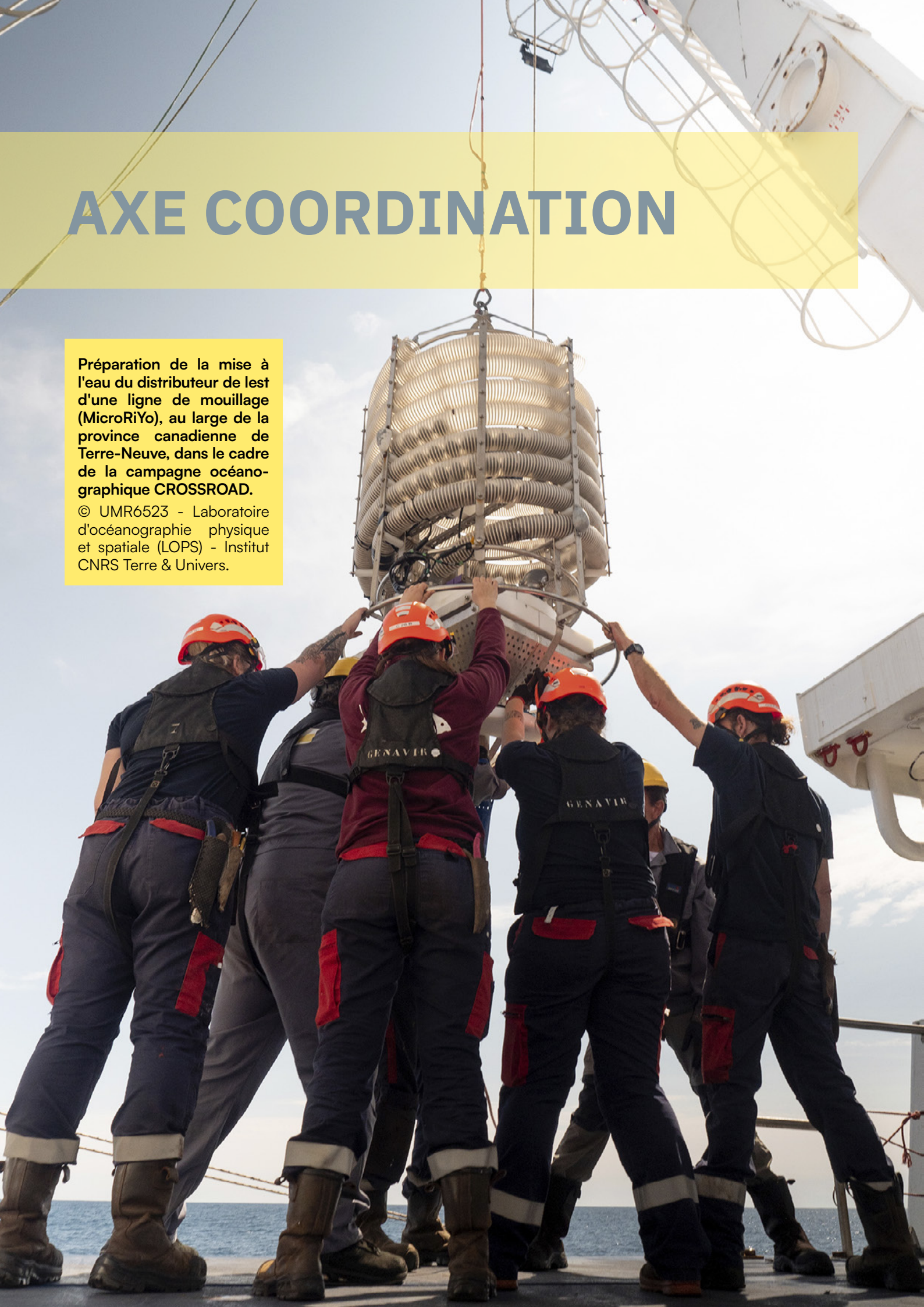
L'actualisation du SPASER est un processus essentiel pour garantir une application efficace. Il s'agit de revisiter et de mettre à jour les stratégies de promotion existantes pour répondre aux évolutions législatives et réglementaires, et également à l'évolution des outils et des pratiques. Tous les deux ans à compter de son adoption, le SPASER sera alimenté et le cas échéant actualisé afin de tenir compte des différentes évaluations mises en œuvre pour mesurer l'impact des actions qui auront été entreprises durant l'exercice précédent.



# AXE COORDINATION

Préparation de la mise à l'eau du distributeur de lest d'une ligne de mouillage (MicroRiYo), au large de la province canadienne de Terre-Neuve, dans le cadre de la campagne océanographique CROSSROAD.

© UMR6523 - Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) - Institut CNRS Terre & Univers.



# Enjeu 1 : organiser et piloter l'approche du développement durable dans le processus d'achat

Conformément aux conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le développement de marchés publics durables de juin 2022, le concept de développement durable doit être regardé comme le « moyen de parvenir au développement économique et social et à la protection de l'environnement tout en respectant les droits de l'homme ».

Ces dernières années, la commande publique a été marquée par une prise en compte accrue des considérations sociales et environnementales, ainsi qu'un renforcement de la transparence. Les acteurs de la chaîne de l'achat du CNRS, accompagnés par la DDAI ont fait preuve d'adaptabilité pour faire évoluer leurs pratiques notamment grâce à des outils et des processus développés au service d'une stratégie achat plus efficiente et plus durable.

Afin d'accompagner efficacement les acteurs de la chaîne de l'achat dans cette transition vers une économie verte, innovante, circulaire et socialement responsable, tout en continuant à rechercher le meilleur rapport qualité-prix à travers une concurrence large et ouverte, l'organisation des pratiques internes doit être davantage optimisée et la collaboration entre les différents acteurs renforcée.

## **Objectif n°1 : Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'achat pour intégrer une approche du développement durable à chaque étape du processus**

Pour ce faire, le CNRS a pour ambition de renforcer la formation des acheteurs afin, qu'à terme, chaque pôle achats puisse bénéficier de l'expertise d'un acheteur référent développement durable. Le référent développement durable pourra proposer et coordonner des actions de développement durable, accompagner les autres acheteurs de son pôle dans leurs travaux, et veiller, en appui de son responsable de pôle, à la réalisation des objectifs de développement durable assignés par l'établissement.

Le référent développement durable participera à un réseau piloté par le référent développement durable de la DDAI. Ainsi, chaque référent pourra diffuser les bonnes pratiques liées à l'achat durable au bénéfice des autres acheteurs et prescripteurs à travers des retours d'expériences des membres du réseau, des conseils pratiques et des suggestions relatives à l'introduction et au suivi des clauses et des critères.

## **Objectif n°2 : renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable dans le processus achat à travers la pleine utilisation des outils mis à disposition**

Le recensement des outils existants, internes comme externes, montre qu'ils sont encore sous-utilisés, s'agissant notamment des espaces collaboratifs. Ces outils doivent pouvoir être pleinement utilisés afin de favoriser le partage des bonnes pratiques de l'achat, ou encore de recourir plus facilement à l'assistance d'un facilitateur dans le domaine social dont les modalités de conventionnement et d'assistance varient d'une région à une autre.

Aujourd'hui, l'adoption de notre SPASER nous impose de renforcer l'usage et le développement de nos outils internes et de promouvoir certains outils externes.

A cet égard, les informations fournies par les systèmes d'information sont essentielles puisqu'elles nous permettront d'être en capacité de mesurer plus finement certaines données, et donc de suivre les cibles fixées.

Indispensables au déploiement du SPASER, les formations et les conseils sont des outils déjà mis en œuvre par la DDAI, qui forme régulièrement les acheteurs et organise la diffusion d'informations de type « veille ». Ces actions seront renforcées en recherchant notamment une plus grande participation et contribution des membres du réseau des pôles achats qui sont les garants de la bonne collaboration entre acheteurs et prescripteurs.

## OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UN RÉSEAU ACHAT DURABLE

ACTIONS	MOYENS
Mettre en place un réseau de référents achats durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Désigner un agent par pôle achat de chaque délégation régionale</li> <li>* Définir des objectifs et déterminer une méthodologie commune au fonctionnement du réseau</li> <li>* Animer le réseau</li> </ul>
Sensibiliser tous les acteurs de la chaîne de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer la communication autour des politiques déjà existantes</li> <li>* Proposer des ateliers achats aux référents achats durables</li> <li>* Organiser des animations thématiques</li> <li>* Mettre en place une veille achat durable</li> </ul>
Pérenniser la professionnalisation des achats	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer l'offre de formation et de thématique autour de l'achat durables tant du point de vue l'acheteur que du prescripteur</li> </ul>
Faciliter l'identification des opérateurs économiques porteurs de solutions innovantes en matière de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Initier une démarche auprès des chambres de commerce et des associations professionnelles</li> <li>* Participer à des événements dédiés aux opérateurs innovants</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



- ⇒ Fréquence des réunions bilan avec le réseau des acheteurs : **2 par an jusqu'en 2027**
- ⇒ Périodicité des diffusions et des formations de sensibilisation à l'achat durable : **2 par an jusqu'en 2027**
- ⇒ Nombre de référents achat durable par pôle achat : **1 en 2027**



## OBJECTIF 2 : PROMOTION ET ADAPTATION DES OUTILS AU SERVICE DE LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Communiquer et promouvoir des outils en matière environnementale et sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Promouvoir les outils externes déjà existants à disposition des acheteurs<sup>4</sup></li> <li>* Déployer et alimenter des outils internes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettant d'identifier un ensemble de clauses et de critères pertinents pour la prise en compte de considérations environnementales et sociales</li> <li>• Destinés à promouvoir les bonnes pratiques à mettre en œuvre durant toutes les étapes du processus de l'achat</li> </ul> </li> <li>* Faciliter la formation interne et externe en matière de développement durable dans les achats, notamment à destination des référents en la matière</li> </ul>
<p><b>Adapter l'usage des outils des systèmes d'information</b> (achat, budget, finance, comptabilité etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Fiabiliser les données et les indicateurs relatifs à la prise en compte de considérations de développement durable</li> <li>* Compiler et communiquer régulièrement sur le reporting des indicateurs</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



⇒ Nombre de présentations/formations sur des outils ou dispositifs relatifs au développement durable : **1 par an jusqu'en 2027**

<sup>4</sup> Notamment la communauté des achats durables RAPIDD : <https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>; Le guichet vert et la clause verte <https://laclauseverte.fr/>

# AXE ENVIRONNEMENTAL



**Plant d'orge sorti de son rhizotest, un dispositif qui permet de cultiver les plantes en enceinte climatique. Les rhizotests permettent de cultiver des plantes sans que les racines soient en contact direct avec le sol, car elles prennent leur nutrition à travers une membrane.**

© UMR6118 - Géosciences Rennes - Institut CNRS Terre & Univers.

# Enjeu 2 : limiter l'impact environnemental de nos achats

Dans le cadre du volet « achat » de son plan de transition « bas carbone » visant notamment à « acheter mieux et moins », le CNRS s'est engagé il y a plus d'un an dans une démarche volontariste en faveur des achats responsables en anticipant, plus particulièrement pour ses marchés conclus selon une procédure formalisée, l'intégration d'au moins une considération environnementale. Cette démarche permet au CNRS, pour ses marchés à forts enjeux, d'aller au-delà des recommandations du PNAD. Il s'agit également de limiter l'empreinte environnementale des achats en intégrant la réduction des déchets, des pollutions, de l'usage des ressources en eau ou métaux rares.

## Objectif n°3 : promouvoir l'approche en coût global et tenir compte de l'obsolescence

Environ la moitié des achats du CNRS portent sur des achats « scientifiques ». Le coût d'acquisition des instruments scientifiques de haute technologie représente souvent une part limitée du coût global qui prend en compte notamment les coûts d'usage, de fonctionnement, de maintenance et de recyclage. Cette approche permet, à travers l'évaluation de l'impact financier et environnemental à long terme, de sensibiliser les acteurs de la chaîne de l'achat. Du fait de la complexité de sa mise en œuvre, celle-ci doit être déployée en priorité sur les achats à fort impact environnemental. Pour ce faire et sur la base du principe de la loi de Pareto, le CNRS devra identifier les 20 % d'achats responsables de 80 % des impacts environnementaux négatifs.

## Objectif n°4 : favoriser des achats limitant le gaspillage des ressources et de production des déchets

L'intégration de considérations environnementales doit continuer à être encouragée dès la phase amont de la définition du besoin. En outre, dans la rédaction

des cahiers des charges, l'acheteur doit intégrer un processus spécifique de contrôle interne garantissant le respect des obligations contractuelles. Ce processus doit être adapté à la nature et à la typologie de chaque achat (contrôle documentaire, contrôle sur site, etc.). Il doit également prévoir des mécanismes permettant de contraindre le cocontractant du CNRS à respecter ses engagements en matière environnementale et l'inciter à aller au-delà de ses engagements.

La réussite des achats futurs passe par l'expérience des achats passés. Il conviendra ainsi d'évaluer l'opportunité d'adopter de nouveaux outils, tels que des bilans de marché axés sur la réalisation des considérations environnementales.

## Objectif n°5 : optimiser les marchés relatifs aux mobilités

Le Haut Conseil pour le Climat relève des progrès « d'ordre structurel », dans les secteurs des bâtiments, de l'industrie et de la transformation d'énergie, suivis de l'agriculture, alors que les émissions des transports continuent d'augmenter (+ de 30 %). La coopération internationale est primordiale pour le CNRS, les déplacements internes et à l'étranger font partie intégrante de son activité. En effet, ses agents sont amenés à se déplacer dans diverses zones géographiques pour mener leurs travaux, participer à des coopérations, ou diffuser les résultats de leurs recherches. Parmi ses agents, la DDAI compte un travel manager, prescripteur principal du marché « Mission » relatif au transport et à l'hébergement des agents du CNRS et qui anime le réseau des référents « mission ». En outre, la DDAI a la charge d'animer le réseau des référents flotte automobile et de les conseiller sur les règles en vigueur concernant la gestion et le « verdissement » de la flotte automobile de l'établissement. Au CNRS, les déplacements professionnels représentent 13 % des émissions de GES et la DDAI peut accompagner l'établissement en vue d'en réduire l'impact sur l'environnement.

### Objectif n°6 : contribuer à la politique immobilière du CNRS à travers des techniques d'achat adaptées

Depuis de nombreuses années, le service de la politique immobilière, en lien avec le réseau des services techniques et logistique des 17 délégations du CNRS et le service mutualisé du CNRS en Ile-de-France, déploie une politique de gestion immobilière et d'entretien du

patrimoine du CNRS soucieuse des impacts écologiques et environnementaux. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments passe notamment par les achats de maîtrise d'œuvre prenant en compte des exigences environnementales (en termes de conception et de suivi des travaux), des marchés de travaux qui prévoient l'emploi de matériaux plus durables, une gestion des déchets plus efficace, des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage moins énergivore.

## OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'APPROCHE EN COÛT GLOBAL DES ACHATS

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Identifier les projets d'achats dont l'objet et la nature peuvent faire l'objet d'une analyse en coût global</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en œuvre des sourçages et des analyses comparatives (benchmarking)</li> <li>* Dispenser des formations</li> <li>* Encourager le recours aux méthodes d'analyse en coût de cycle de vie</li> <li>* Élaborer un cadre de réponse technique et des pièces financières (décomposition du prix) adaptés à une approche en coût global en étroite collaboration avec les services prescripteurs</li> </ul>
<p><b>Anticiper la fin de vie des achats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Prévoir des clauses imposant une durée minimum de disponibilité des pièces détachées</li> <li>* Prévoir des clauses relatives aux exigences d'interopérabilité de certains matériels</li> <li>* Encourager le recours aux extensions de garantie</li> <li>* Adopter une approche permettant de tenir compte, lors de l'analyse des offres, de la durabilité de l'achat (ex : indice de durabilité pour certains segments d'achat, scénarii de consommation, etc.)</li> <li>* Prévoir des clauses de reprise des équipements remplacés</li> </ul>
<p><b>Encourager la prise en compte du réemploi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Identifier à travers une veille, les fournisseurs proposant du matériel d'occasion afin d'évaluer l'opportunité de recourir au marché de l'occasion (couverture de garantie, fiabilité, etc.)</li> <li>* Promouvoir le recours à la bourse au matériel</li> <li>* Mettre en place des processus de cession du matériel à destination des secteurs du réemploi ou de la réutilisation</li> </ul>

## INDICATEURS ET CIBLES



- ⇒ Nombre de formations et d'outils mis à disposition afin de faciliter l'analyse en coût global : **minimum une formation et un support en 2027**
- ⇒ Nombre de dispositifs mis à disposition des acteurs de la chaîne d'achat : **minimum deux jusqu'en 2027**
- ⇒ Mise en place, d'ici à 2027, d'un indicateur permettant de suivre le nombre de projets publiés sur la bourse au matériel et le nombre de transactions réalisées



## OBJECTIF 4 : FAVORISER DES ACHATS LIMITANT LE GASPILLAGE DES RESSOURCES ET DE PRODUCTION DES DÉCHETS

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Réduire la consommation énergétique des futurs matériels et équipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer la pratique du sourcing environnemental à travers une démarche commune réalisée par le binôme acheteur-prescripteur</li> <li>* Renforcer la prise en compte de la performance énergétique dans les critères d'attribution des offres lorsque cela est possible</li> <li>* Encourager le recours aux variantes pour faire émerger des solutions alternatives/innovantes moins consommatrices d'énergie</li> <li>* Améliorer le suivi de la consommation énergétique et le suivi des déchets par la mise en place de plans de progrès</li> </ul>
<p><b>Renforcer l'efficacité des clauses et critères environnementaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre à disposition des acheteurs des clausiers types à adapter en fonction de la nature et de l'objet du marché, ainsi qu'aux pratiques existantes ou pouvant raisonnablement exister sur le marché fournisseur</li> <li>* Anticiper les conséquences du non-respect des engagements environnementaux (pénalités, délais de mise en œuvre des mesures correctives, etc.)</li> <li>* Encourager le déploiement de plans de progrès et valoriser le dépassement des performances énergétiques (intégrer des clauses incitatives)</li> <li>* Encourager les bilans de fin de marché en vue d'un retour d'expérience sur la pertinence et l'efficacité des clauses mises en œuvre</li> </ul>
<p><b>Améliorer le suivi d'exécution des clauses environnementales dans les marchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibiliser les services prescripteurs à un meilleur suivi d'exécution en matière d'engagements environnementaux</li> <li>* Mettre en œuvre des contrôles internes et/ou des processus de retour d'expérience afin d'évaluer la pertinence des dispositifs de suivi d'exécution</li> </ul>
<p><b>Encourager à une meilleure gestion des déchets et des emballages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibiliser et former les acteurs de la chaîne de l'achat à l'économie circulaire</li> <li>* Insérer des critères d'analyse des offres permettant de valoriser les démarches intégrant le recyclage et la valorisation des déchets produits en cours d'exécution</li> <li>* Prévoir des clauses d'exécution en matière de durabilité des emballages de livraison qui devront être repris par le cocontractant</li> <li>* Encourager les cocontractants du CNRS à sensibiliser leurs fournisseurs/sous-traitant afin qu'ils adoptent une démarche similaire dans le cadre de l'exécution du marché</li> </ul>
<p><b>Réduire l'empreinte carbone du numérique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Prolonger la durée d'usage des équipements numériques, notamment à travers des durées de garantie plus importantes</li> <li>* Adopter une démarche tenant compte de la consommation énergétique des matériels et des logiciels</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



- ⇒ Pourcentage de marchés intégrant au minimum une considération environnementale : **100 % en 2026**
- ⇒ Proportion de marchés d'un montant estimatif supérieur à 90 000€ HT, performants sur le plan environnemental\* : **50 % en 2027** (\*par exemple critère environnemental >10 %)
- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation auprès des services prescripteurs et des fournisseurs : **20 à l'échelle du CNRS d'ici 2027**

## OBJECTIF 5 : UTILISER LE LEVIER DE L'ACHAT POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Optimiser les déplacements professionnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Améliorer</b> l'affichage des émissions carbone dans l'outil de réservation en ligne et le reporting des bilans carbone (simplification, automatisation, granularité possible)</li> <li>* <b>Favoriser</b> le choix d'hébergements à proximité des transports en commun éco labélisés ou ayant une démarche similaire</li> <li>* <b>Favoriser l'accès à l'offre de transport ferroviaire en Europe</b></li> </ul>
<p><b>Assurer une gestion durable du parc automobile du CNRS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Identifier si le véhicule ciblé est adapté au besoin, notamment selon le type et la nature du déplacement</li> <li>* Évaluer l'opportunité d'une mutualisation d'une partie du parc automobile selon les unités et les délégations régionales</li> <li>* Appliquer les recommandations de la DAE en matière de renouvellement de la flotte automobile, tout en tenant compte des spécificités de l'écosystème de la recherche</li> <li>* <b>Poursuivre</b> l'inventaire des bornes de recharges</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



- ⇒ Taux de renouvellement du parc automobile en Véhicules à Faible Émission (VFE) : **50 % du parc automobile en VFE d'ici 2027**
- ⇒ Mise en place, d'ici à 2027, d'un indicateur permettant d'identifier le nombre de points de recharge électriques installés

## OBJECTIF 6 : DÉVELOPPER DES TECHNIQUES D'ACHATS ADAPTÉES A LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Renforcer la prise en compte des considérations environnementales dès la conception des bâtiments</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer la pratique de la veille technique afin d'identifier des solutions durables proposées sur le marché</li> <li>* Prévoir des clauses dans le marché de maîtrise d'œuvre rendant obligatoire la présentation de solutions plus durables ou moins énergivores pour les marchés de travaux</li> <li>* Sous réserve que les exigences fonctionnelles soient respectées, prévoir des clauses incitatives en cas de dépassement des engagements environnementaux</li> <li>* Valoriser les compétences métiers en matière d'éco-conception</li> <li>* Préciser, dans le marché de maîtrise d'œuvre, les attendus dans le cadre des futurs marchés de travaux, notamment en matière de réemploi de matériaux déjà existant sur le site en cas de démolition</li> <li>* Favoriser la réduction de l'artificialisation des sols, adaptation au changement climatique, diagnostic sur la biodiversité</li> <li>* Adopter une analyse en coût global du bâtiment lorsque cela est possible et pour les lots des marchés qui s'y prêtent</li> </ul>
<p><b>Limiter les déchets de chantier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Encourager la mise en place d'un diagnostic des matériaux et déchets pour les opérations de démolition-réhabilitation</li> <li>* Renforcer le suivi du tri des déchets et prévoir des actions correctives en cas de non-respect des engagements</li> <li>* Exiger, lorsque cela est possible, la dépose des équipements re-conditionnables ou réutilisables afin qu'ils soient intégrés dans un circuit de valorisation ou réutilisés dans la nouvelle construction</li> </ul>
<p><b>Faire contribuer les achats dans l'améliorer de la performance énergétique des bâtiments du CNRS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer la pratique du sourçage pour les marchés de travaux, notamment pour les lots aux plus forts impacts</li> <li>* Encourager le recours aux variantes afin de faire émerger des solutions alternatives moins énergivores et plus performantes/innovantes (sous réserve que la cohérence du programme fonctionnel soit respectée)</li> <li>* Encourager le déploiement de plans de progrès et actions en cas de dépassement des performances énergétiques (intégrer des clauses incitatives)</li> </ul>



# AXE SOCIAL





# Enjeu 3 : soutenir l'emploi inclusif et promouvoir l'égalité professionnelle

Promotion de la diversité des profils et des compétences, la parité entre les femmes et les hommes et l'engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap sont les grands principes qui guident la politique des ressources humaines du CNRS. Le caractère transversal de ces grands principes se retrouve également, depuis plusieurs années, dans la politique achat du CNRS. A travers notamment l'insertion sociale par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et la promotion de l'égalité professionnelle, les achats constituent un levier d'inclusion indispensable pour le CNRS lui permettant de s'assurer que ses partenaires et fournisseurs partagent ses valeurs et ses engagements. L'axe social doit conduire à intégrer les grands enjeux sociétaux au travers de mécanismes permettant de faciliter l'intégration des personnes éloignées du marché de l'emploi (parité femme-homme, formation des personnels, contrôle du respect du droit du travail y compris chez les sous-traitants).

Le CNRS souhaite ainsi renforcer le levier de la commande publique pour :

- favoriser l'accès des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), c'est-à-dire des structures dont l'objet principal est l'intégration de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières qui les éloignent de l'emploi ;
- favoriser l'accès des Structures du secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), c'est-à-dire des structures dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap ;
- valoriser les soumissionnaires les plus investis en matière d'insertion, de formation sous statut scolaire et d'égalité professionnelle.

## Objectif 7 : faciliter l'accès de certains marchés du CNRS aux structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, le CNRS a adopté, au quatrième trimestre 2024, une instruction qui rappelle l'importance des achats en

tant que levier d'inclusion. Elle invite les acheteurs à élargir la typologie et les domaines pour lesquels ils décident de recourir aux marchés réservés et aux considérations sociales pouvant favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

## Objectif 8 : intégrer des clauses sociales en faveur de l'emploi de personnes éloignées du marché du travail et en situation de décrochage scolaire

La particularité des achats du CNRS peut rendre parfois complexe le recours aux marchés réservés. C'est pourquoi, lorsqu'il n'est pas possible de réserver un marché, notamment en raison de la spécificité d'un segment d'achat, l'acheteur a la possibilité d'inciter ses futurs fournisseurs à recourir à des entreprises adaptées (EA) et/ou établissements et service d'accompagnement par le travail (ESAT) ou à réserver un certain nombre d'heures de travail liées à l'exécution du futur marché à des personnes en situation de handicap. Plusieurs typologies d'achats du CNRS font ainsi l'objet de clauses sociales liées à l'insertion : les marchés de travaux, les marchés de gardiennage, les marchés de nettoyage, les marchés informatiques ou encore les marchés d'entretien d'espaces verts. Cette démarche doit être renforcée et étendue à d'autres typologies.

## Objectif 9 : accélérer l'égalité professionnelle et lutter contre les discriminations

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un engagement fort du CNRS depuis plus de 20 ans. Le CNRS est le premier établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche à avoir créé une structure dédiée, la Mission pour la place des femmes. En 2024, le CNRS a remporté le premier prix européen de l'égalité entre les hommes et les femmes en catégorie «avancée». A travers ses achats, le CNRS ambitionne de diffuser cette culture d'égalité et de non-discrimination.

## OBJECTIF 7 : FACILITER L'ACCÈS DES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

ACTIONS	MOYENS
Identifier les projets de marchés susceptibles d'être réservés	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Encourager les prescripteurs et les acheteurs à identifier les projets susceptibles d'être réservés dès la survenance du besoin</li> </ul>
Identifier les segments appropriés ainsi que les structures concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Utiliser des outils de recherche numérique favorisant la mise en relation entre acheteurs et fournisseurs inclusifs, notamment « Le marché de l'inclusion » ( <a href="http://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr">lemarche.inclusion.beta.gouv.fr</a> )</li> <li>* Recourir aux réseaux des structures de l'insertion et du handicap, pour identifier des structures pertinentes</li> <li>* Encourager la pratique de l'analyse comparative (benchmark) sur les domaines d'activités de ces structures</li> </ul>
Informar les structures des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer les relations avec les acteurs de l'insertion sociale</li> <li>* Publier des avis de pré information pour les marchés réservés</li> <li>* Solliciter ces structures dans le cadre des sourçages</li> </ul>
Concevoir un montage contractuel incitant ces structures à participer à la mise en concurrence	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Encourager la mise en œuvre d'un allotissement plus fin</li> <li>* Concevoir la rédaction des documents de la consultation afin de tenir compte des exigences spécifiques pour ces structures (notamment les clauses d'exécution)</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



- ⇒ Mise en place, d'ici à 2026, d'un indicateur permettant d'identifier le nombre de marchés réservés
- ⇒ Volume financier des dépenses auprès des opérateurs économiques du secteur du travail protégé et adapté : **180 000 € HT en 2025 et 250 000 € HT en 2026**

**OBJECTIF 8 : INTEGRER DES CLAUSES SOCIALES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DE PERSONNES ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL ET EN SITUATION DE DECROCHAGE SCOLAIRE**

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Identifier les secteurs et les prestations pour lesquels les clauses sociales peuvent être appliquées efficacement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Interroger les opérateurs économiques sur leurs pratiques et stratégies en matière sociale, notamment dans le cadre du sourcing afin de les inciter dans une démarche améliorative</li> <li>* Encourager la pratique de l'analyse comparative (benchmark) social</li> <li>* Poursuivre et renforcer la démarche pour les segments d'achats intégrant déjà des clauses sociales</li> </ul>
<p><b>Améliorer les clauses sociales afin qu'elles soient claires et spécifiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer la collaboration avec un facilitateur</li> <li>* Encourager la mise en œuvre de clauses sociales lorsque le recours à un facilitateur n'est pas possible</li> <li>* Généraliser les clauses déjà existantes</li> </ul>
<p><b>Renforcer le suivi et l'évaluation de l'application des clauses sociales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Prévoir les conditions et les modalités de suivi en cours d'exécution</li> <li>* Prévoir les conditions et les modalités d'audit/contrôle en cours d'exécution par l'acheteur et/ou un tiers mandaté</li> <li>* Prévoir l'application de pénalités en cas de non-respect de réalisation des heures, de non présentation des justificatifs/attestation de suivi, non-participation aux réunions de suivi, etc.</li> </ul>

**INDICATEURS ET CIBLES**

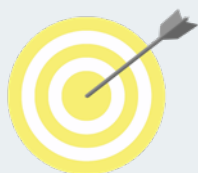


- ⇒ Nombre d'achats intégrant une considération sociale : **30 % en 2026**
- ⇒ Mise en place, d'ici à 2027, d'un indicateur permettant d'identifier le volume d'heures d'insertion

## OBJECTIF 9 : ACCELERER L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Valoriser les opérateurs économiques impliqués dans une démarche d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser l'accès des opérateurs économiques respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle (EGAPRO)</li> <li>* Renforcer la vigilance portée sur les candidatures en vue d'exclure les opérateurs économiques qui ont été condamnés pour des pratiques discriminatoires.</li> <li>* Intégrer, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité</li> <li>* Exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et délit de discrimination</li> </ul>
<p><b>Inciter les opérateurs économiques à mettre en œuvre des mesures en faveur de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations dans le cadre de l'exécution du marché</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Intégrer des items ou des sous-critères spécifiques permettant d'évaluer les mesures et engagements mis en œuvre afin de garantir l'égalité salariale, les conditions de travail, l'embauche entre les femmes et les hommes</li> <li>* Déployer un plan de progrès pour la mise en œuvre et le suivi du respect de la clause contre les discriminations</li> </ul>
<p><b>Adapter la rédaction des clauses d'exécution à l'exigence de parité femme/homme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en œuvre les mesures correctives et coercitives en cas de non-respect des engagements et des obligations contractuelles</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES




- ⇒ Nombre de clauses types mises à disposition des acteurs de la chaîne de l'achat afin d'être intégrées dans les marchés pour rappeler les obligations des cocontractants du CNRS : **une clause type en 2026 et une autre clause type en 2027**







# AXE PME

A photograph showing two workers in a factory setting. They are wearing maroon long-sleeved shirts. One worker on the left is wearing safety glasses and white gloves, and is holding a large, rectangular solar panel with a grid of white lines. The other worker on the right is looking down at the panel. They are placing the panel onto a metal rack that holds several other similar panels. The background shows industrial equipment and a yellow overhead crane.

Mise en place de panneaux photovoltaïques usagés sur un rack dans l'usine ROSI Alpes. Cette étape permet de les placer ensuite dans un four pour faire fondre leur enveloppe plastique et ainsi séparer les éléments qui les constituent afin qu'ils soient recyclés de manière plus complète.

© Entreprise privée Rosi-Solar spécialisée dans le recyclage de panneaux photovoltaïques.



# Enjeu 4 : favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises

Dans tous les secteurs d'activité, qu'il s'agisse de prestations de services, de fournitures ou de travaux, la commande publique représente un levier important d'intervention. De par leur nombre, leur contribution à l'emploi, leur capacité d'innovation, et leur ancrage local, les petites et moyennes entreprises (TPE/PME) jouent un rôle essentiel dans l'économie des pays membres de l'Union européenne. Par conséquent, les PME sont directement concernées par les politiques publiques, notamment celles relatives aux marchés publics.

Les marchés publics jouent donc un rôle prépondérant dans le développement des PME et nécessitent donc la mise en place d'une stratégie dédiée afin de les soutenir en vue de leur offrir les conditions nécessaires à leur compétitivité. Ce soutien doit les conduire à l'amélioration de leur performance, notamment à travers le développement de solutions innovantes des biens et services fournis au CNRS. A travers son réseau régional de 17 délégations qui assurent la gestion directe et locale des laboratoires et entretiennent des liens avec les partenaires locaux et les collectivités territoriales, le CNRS peut mener une politique ambitieuse sur ce point.

Pour caractériser les petites et moyennes entreprises (PME), il existe différentes méthodes de catégorisation. La notion de TPE/PME au sens de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 repose sur trois critères cumulés :

- L'effectif (moins de 250 salariés employés) ;
- Le chiffre d'affaires (n'excédant pas 50 M€ ou un total du bilan annuel n'excédant pas 43 M€) ;
- L'autonomie (les parts ou droits de vote détenus par une autre entreprise sont inférieurs à 25 %).

## Objectif 10 : simplifier l'accès des TPE/PME aux marchés publics du CNRS

En 2023, près de 55 % des marchés publics du CNRS sont attribués à des TPE/PME. Ce chiffre n'intègre pas les TPE/PME déclarées en qualité de sous-traitants dans le cadre de l'exécution de nos marchés. Ce succès de l'ouverture des marchés du CNRS aux TPE/PME est dû à l'ancrage local, mais également à une politique achat qui promeut notamment la simplification administrative et le sourcing. Le CNRS souhaite faciliter davantage l'accès des TPE/PME à travers le renforcement des initiatives déjà mises en place par les acteurs de la chaîne de l'achat.

## Objectif 11 : adapter les conditions financières aux contraintes des TPE/PME

Contrairement aux grandes entreprises, les TPE/PME ne disposent pas toujours de la trésorerie nécessaire pour assurer les investissements liés à l'exécution du marché public. Étroitement lié avec l'objectif visant à simplifier leur accès à la commande publique, l'adaptation des conditions financières constitue un objectif complémentaire et essentiel dans la promotion de la participation des TPE/PME aux marchés publics du CNRS. En vue de garantir la viabilité et la réussite à long terme de la participation des TPE/PME aux marchés du CNRS, il est important que les acheteurs aient une meilleure connaissance du tissu économique local, notamment en renforçant les démarches de sourcing et en interrogeant les autres acheteurs du territoire.

## OBJECTIF 10 : SIMPLIFIER L'ACCÈS A LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Sensibiliser les TPE/PME sur les opportunités offertes par les marchés publics du CNRS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer le recours au sourçage</li> <li>* Initier une démarche auprès des chambres de commerce et les associations professionnelles afin de faire connaître la typologie des achats du CNRS</li> <li>* Encourager le recours aux variantes</li> <li>* Organiser ou participer à des salons professionnels</li> <li>* Centraliser les procédures du CNRS dans un seul profil acheteur</li> </ul>
<p><b>Prendre en compte des spécificités des TPE/PME</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Communiquer sur les points forts de l'allotissement</li> <li>* Rationaliser les documents relatifs à la candidature notamment par le principe du « dites-le nous une fois »</li> <li>* Simplifier et homogénéiser les trames de réponse aux consultations</li> <li>* Fixer des critères de sélection adaptés</li> <li>* Améliorer la compréhension des pièces et des procédures de passation en proposant des guides ou des fiches d'accompagnements</li> <li>* Adapter les délais de réponse aux consultations</li> </ul>
<p><b>Faciliter la sous-traitance / co-traitance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faciliter les candidatures de groupements d'entreprises</li> <li>* Rappeler dans les documents de la consultation les avantages de la sous-traitance (permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour candidater à un marché public, droit au paiement direct, etc.)</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



⇒ Pourcentage de marchés attribués à des TPE/PME : **60 % en 2027**



## OBJECTIF 11 : ADAPTER LES CONDITIONS FINANCIÈRES AUX CONTRAINTES DES TPE/PME

ACTIONS	MOYENS
<b>Encadrer les mesures coercitives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Plafonner le montant des pénalités</li> <li>* Évaluer l'opportunité de permettre aux PME de communiquer leurs observations avant application des pénalités</li> </ul>
<b>Faciliter l'exécution financière du marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Établir des échéanciers de paiements plus adaptés aux dépenses du titulaire (notamment en matière d'acomptes)</li> <li>* Intégrer une avance proportionnée à la couverture des frais initiaux sous réserve de la fourniture de garanties financières</li> <li>* Prévoir des points d'étapes de suivi tout au long de l'exécution du marché</li> </ul>
<b>Mieux prendre en compte la réalité économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Adapter les clauses d'actualisation et de révision du prix</li> <li>* Intégrer des incitations financières en fonction du résultat</li> <li>* Ne pas exiger des garanties financières disproportionnées</li> <li>* Renforcer le respect des délais de paiement</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



Nombre de formation à destination des acheteurs afin de lever les freins à l'accès à la commande publique pour les TPE-PME : **au minimum une formation dispensée d'ici à 2027**

# AXE INTEGRITÉ



# Enjeu 5 : renforcer l'exemplarité des acheteurs et des opérateurs économiques

Toutes les situations qui ont pour objet ou pour effet de manipuler le jeu de la concurrence compromettent les avantages liés à l'existence de marchés publics équitables et transparents. Ces comportements, qui peuvent résulter aussi bien des acteurs de la chaîne des achats que des opérateurs économiques, restreignent l'accès de ces derniers à ces marchés et limitent le choix qui s'offrent aux acheteurs publics. Les situations de manipulation sont donc particulièrement néfastes aussi bien pour les entreprises désireuses de développer leurs activités dans le respect des lois, que pour l'administration acheteuse qui, trompée, se voit dans l'incapacité d'utiliser de façon optimale les fonds publics dont elle dispose.

Le CNRS souhaite placer l'intégrité au cœur des relations qu'entretiennent les acheteurs publics et les opérateurs économiques. Cette valeur contribue à garantir le respect des principes fondamentaux du droit de la commande publique : libre accès, égalité de traitement et transparence des procédures. Dans sa charte de déontologie des achats, le CNRS met à disposition de l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'achat, un référentiel des recommandations et de repères clairs dans leurs relations avec les fournisseurs actuels et potentiels afin de les aider à réagir dans les principales situations à risques. Si la probité constitue une exigence qui s'impose exclusivement à l'agent public, en matière d'achat, l'exigence d'intégrité doit s'imposer aussi bien aux acteurs de la chaîne de l'achat du CNRS qu'aux opérateurs économiques intéressés par ses marchés.

En exigeant l'exemplarité des acteurs de sa chaîne de l'achat ainsi que de ses fournisseurs actuels et potentiels, le CNRS souhaite renforcer les relations

de confiance et de responsabilité qui sont les seules pouvant garantir l'indépendance, l'impartialité et l'objectivité ainsi qu'un accès libre et non faussé par les comportements anticoncurrentiels d'opérateurs économiques concurrents.

## **Objectif 12 : assurer l'indépendance, l'impartialité et l'objectivité**

Les principes fondamentaux de la commande publique démontrent l'importance du devoir d'impartialité et de déontologie des acteurs de la chaîne des achats. La professionnalisation et la recherche de la performance des achats publics encouragée par le CNRS impliquent notamment le développement des relations avec les entreprises qu'il convient d'encadrer.

## **Objectif 13 : assurer le libre accès et l'égalité de traitement par la prévention des comportements anticoncurrentiels**

Le principe de concurrence irrigue les achats publics et pourtant certains opérateurs, par des comportements unilatéraux ou coordonnés, font obstacle au fonctionnement concurrentiel des procédures de marchés publics. Du fait de leurs spécificités, notamment de leur fréquence et prévisibilité, les marchés publics sont plus vulnérables à certaines collusions ou abus que d'autres marchés. Seules la sensibilisation et la formation des acheteurs permettront d'identifier de telles pratiques et de les sanctionner afin de renforcer l'efficacité de l'achat sur le long terme.

## OBJECTIF 12 : ASSURER L'INDÉPENDANCE, L'IMPARTIALITÉ ET L'OBJECTIVITÉ

ACTIONS	MOYENS
<b>Assurer la probité des agents concernant les relations avec les opérateurs économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer la diffusion de la charte de déontologie du CNRS et veiller à son respect par les agents, acteurs de la chaîne de l'achat</li> <li>* Interdire aux acteurs de la chaîne d'achat de percevoir tout cadeau, invitation ou sollicitation d'un opérateur économique susceptible de participer directement ou indirectement à une consultation en cours</li> <li>* Encadrer la pratique du sourçage dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique</li> </ul>
<b>Prévenir l'existence de liens entre les opérateurs économiques et les acteurs de la chaîne de l'achat, susceptibles d'influencer l'analyse ou d'affecter le processus de décision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Poursuivre les formations et actions de sensibilisation en matière d'éthique dans les achats</li> <li>* Lorsqu'il existe des liens ou une suspicion de liens susceptibles de porter atteinte à l'indépendance et l'impartialité, appliquer la procédure d'alerte et si besoin activer l'obligation de déport de la procédure de l'agent concerné ;</li> <li>* Si la situation l'exige, anonymiser les réponses avant communication aux services en charge de l'analyse</li> <li>* Systématiser, pour les marchés à procédure formalisée, les déclarations sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt</li> <li>* Assurer la traçabilité des échanges sur les profils acheteurs dédiés durant la procédure de passation</li> </ul>
<b>Renforcer le secret professionnel, le secret des affaires et la discrétion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Garantir la confidentialité des échanges dans le cadre du sourçage</li> <li>* Insérer des clauses de confidentialité plus efficaces permettant de garantir le secret des affaires</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



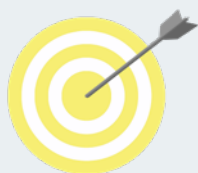
- ⇒ Mise à disposition de modèles types de courrier de déport et d'attestation d'absence de conflit d'intérêt : **un modèle adapté pour chaque type de situation en 2026**
- ⇒ Nombre de formation de sensibilisation à destination des acteurs de la chaîne d'achat : **au minimum une formation dispensée d'ici 2027**



## OBJECTIF 13 : ASSURER LE LIBRE ACCES ET L'EGALITE DE TRAITEMENT PAR LA PREVENTION DES COMPORTEMENTS ANTICONCURRENTIELS

ACTIONS	MOYENS
<p><b>Prévenir la formation d'ententes anticoncurrentielles entre les opérateurs économiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer le jeu concurrentiel en adaptant sa stratégie achat                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir le recours au sourcing en consultant notamment des opérateurs économiques d'autres États membres de l'UE</li> <li>• Allotir ou massifier les achats en tenant préalablement compte du nombre d'opérateurs susceptibles de répondre au besoin</li> </ul> </li> <li>* Recourir à l'analyse comparative des prix pratiqués (benchmarking)</li> <li>* Renforcer le suivi des remises en compétition des accords multi-attributaires (notamment à travers des pénalités en cas de non réponse d'un titulaire).</li> </ul>
<p><b>Rappeler l'interdiction des ententes anticoncurrentielles aux opérateurs économiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Introduire les mentions relatives aux cas d'exclusions à l'appréciation de l'acheteur et notamment celle de l'article L. 2141-9 du CCP</li> <li>* Imposer à l'ensemble des soumissionnaires de joindre à leur offre une déclaration de détermination indépendante des offres hors groupement d'opérateurs économiques (hors DUME)</li> <li>* Intégrer une clause de dommages et intérêts à l'encontre du titulaire en cas de pratiques collusoires</li> <li>* Systématiser la mention relative à l'irrégularité des offres anormalement basses dans les documents de la consultation</li> </ul>
<p><b>Renforcer la détection des ententes et des offres anormalement basses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibiliser et former les acheteurs à la détection des ententes anti concurrentielles</li> <li>* Encourager la remise d'une décomposition du prix lorsque cela est possible</li> <li>* Vérifier la cohérence des écarts de prix entre les offres au regard des écarts de qualité et notamment à travers les marchés antérieurs</li> <li>* Examiner les justifications du soumissionnaire et les confronter à la réalité économique du marché en cas de remise d'une offre suspectée anormalement basse</li> </ul>

### INDICATEURS ET CIBLES



⇒ Nombre de formation sur le sourcing et sur l'identification des pratiques anti-concurrentielles : **au minimum une formation dispensée d'ici 2027**



**Coordination** : Aurore Debono, Tayssir Guediri, Olivier Norca

**Mise ne page et impression** : CNRS, Ile-de-France service mutualisé, secteur de l'imprimé, WL

**Crédit photo couverture** : © UMR6523 - Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) - Institut CNRS Terre & Univers.

Préparation de la mise à l'eau du distributeur de lest d'une ligne de mouillage (MicroRiYo), au large de la province canadienne de Terre-Neuve, dans le cadre de la campagne océanographique CROSSROAD.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





**CNRS**

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16  
+ 33 1 44 96 40 00

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr) | [X](#) | [LinkedIn](#) | [YouTube](#)

